

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCPR Tuninvest Croissance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCPR Tuninvest Croissance comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 20 760 511 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires s'élevant à 2 759 515 DT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société T.G.F.. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCPR Tuninvest Croissance, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

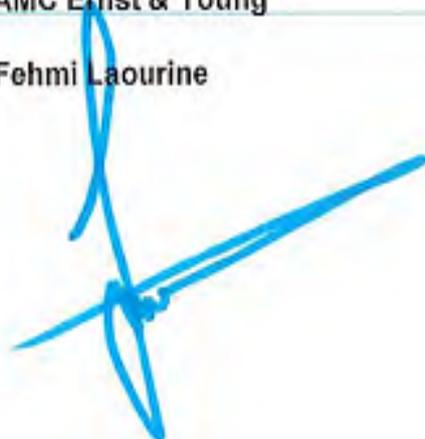
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (T.G.F.) sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**

**Tunis, le 31 Mars 2017**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fehmi Laourine', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

**BILAN arrêté au 31 Décembre 2016**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>20 219 662</b>	<b>16 486 759</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		14 679 332	11 446 429
Autres valeurs		5 540 330	5 040 330
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>580</b>	<b>140 479</b>
Disponibilités		580	140 479
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4.3</b>	<b>60 225</b>	<b>119 719</b>
Dividendes et intérêts à recevoir		60 225	119 719
<b>AC4 - Autres actifs</b>	<b>4.4</b>	<b>579 200</b>	<b>579 200</b>
<b>Total Actif</b>		<b>20 859 667</b>	<b>17 326 157</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>14 160</b>	<b>39 218</b>
<b>PA2 - Créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>84 996</b>	<b>18 865</b>
<b>Total Passif</b>		<b>99 156</b>	<b>58 083</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>23 520 026</b>	<b>19 277 475</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>(2 759 515)</b>	<b>(2 009 401)</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(2 009 401)	(1 295 412)
Sommes distribuables de l'exercice		(750 113)	(713 988)
<b>Actif Net</b>		<b>20 760 511</b>	<b>17 268 074</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>20 859 667</b>	<b>17 326 157</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**De l'exercice clos au 31-12-2016**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016	Période allant du 01-01-2015 au 31-12-2015
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.8	64 067	119 775
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.9	2 706	3 025
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>66 772</b>	<b>122 799</b>
CH1 - Charges de gestion des placements	4.10	(775 711)	(774 809)
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>(708 939)</b>	<b>(652 010)</b>
PR3 - Autres produits		122	7 310
CH2 - Autres charges	4.11	(41 296)	(69 288)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(750 113)</b>	<b>(713 988)</b>
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(750 113)</b>	<b>(713 988)</b>
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres		(1 253 060)	141 617
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		11 411	199 514
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 991 763)</b>	<b>(372 857)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

de l'exercice clos au 31-12-2016

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016	Période allant du 01-01-2015 au 31-12-2015
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>(1 991 763)</b>	<b>(372 857)</b>
a- Résultat d'exploitation	(750 113)	(713 988)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 253 060)	141 617
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 411	223 935
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>5 484 200</b>	<b>6 023 000</b>
a / Souscriptions	-	-
Capital libéré	5 484 200	6 023 000
Droit d'entrée	-	-
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>3 492 437</b>	<b>5 650 143</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>		
Début de période	17 268 074	11 617 931
Fin de période	20 760 511	17 268 074
<b>AN5 - <u>Nombre de Parts</u></b>		
Début de période	258 000	258 000
Fin de période	258 000	258 000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>80,467</b>	<b>66,931</b>
<b>AN6 - Taux de rendement annuel (%)</b>	<b>-8,75%</b>	<b>-2,11%</b>

## 1. Présentation du Fonds

**Dénomination du fonds :** FCPR Tuninvest Croissance.

**Nature juridique du fonds :** Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

**Textes applicables au fonds :** Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

**Siège social du gestionnaire du fonds :** Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.

**Montant du fonds :** Trente-cinq millions (35 000 000) de dinars tunisiens répartis en 350 000 parts d'un montant nominal de 100 DT chacune.

**Catégorie de parts constituant le fonds :** 350 000 parts répartis en 340 000 parts de catégorie A de 100 dinars chacune dont la souscription est ouverte aux investisseurs et 10 000 parts de catégorie B d'un montant nominal de 100 dinars chacune dont la souscription ouverte au Gestionnaire.

Au 31 décembre 2016, le montant souscrit du fond s'élève à 25 800 000 DT et a été libéré à hauteur de 22 730 700 DT détaillé comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts souscrits	Montant souscrit (En DT)	Montant libéré (En DT)
SILATECH	50 000	5 000 000	4 405 000
KFW	58 000	5 800 000	5 109 900
CDC Entreprises Elan PME	40 000	4 000 000	3 523 600
TAEF	40 000	4 000 000	3 524 100
TUNISIE LEASING	30 000	3 000 000	2 643 200
AMEN BANK	30 000	3 000 000	2 643 200
TUNINVEST GESTION FINANCIERE	10 000	1 000 000	881 700
<b>Total</b>	<b>258 000</b>	<b>25 800 000</b>	<b>22 730 700</b>

**Référence de l'agrément du fonds :** Agrément n° 46/2012 du 17 Décembre 2012 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

**Durée du fonds :** Douze (12) ans à compter de la date de constitution du Fonds.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

**Promoteurs du fonds :** AMEN BANK et la société Tuninvest Gestion Financière.

**Société de gestion :** La société « Tuninvest Gestion Financière » société anonyme au capital de 1 000 000 dinars tunisiens.

**Banque dépositaire :** AMEN BANK dont le siège social est situé à Avenue Mohamed V Tunis.

**Commissaire aux comptes :** Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

**Lieu des souscriptions :** AMEN BANK.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

## 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

## 3. Principes comptables adoptés

Les principes comptables adoptés par FCPR Tuninvest Croissance pour l'élaboration des états financiers se résument ainsi :

### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les profits sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2. Evaluation des placements

#### Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

#### Actions non admises à la cote

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

## Titres des OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

### 4.1 Portefeuille titres

Le portefeuille titres se détaille comme suit :

Désignation du titre	Secteur d'activité	Nombre	% de détention au 31/12/2016	Base d'évaluation au 31/12/2016	Coût d'acquisition	Plus ou moins-value	Valeur au 31/12/2016	% Actif
<b>Actions, valeurs assimilées et droits attachés</b>					<b>14 084 348</b>	<b>594 984</b>	<b>14 679 332</b>	<b>72,60%</b>
<b>* Actions non cotées</b>					<b>13 987 076</b>	<b>594 674</b>	<b>14 581 750</b>	<b>72,13%</b>
ESPRIT SA	Formation Universitaire	11 894	6%	Multiple PER	1 967 676	2 344 674	4 312 350	21,33%
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	2 692	35%	Décote	500 000	(125 000)	375 000	3,82%
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	16 355	28%	Coût d'acquisition	772 170	-	772 170	1,85%
SMRI AMAL	Traitement des déchets	9 750	31,7%	Décote	3 250 000	(1 625 000)	1 625 000	8,04%
CFE Tunisie	Microfinance	124 723	20%	Coût d'acquisition	1 247 230	-	1 247 230	6,17%
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	20 220	10%	Coût d'acquisition	500 000	-	500 000	2,47%
MEDIANET	Agence Com et web	1 625	20%	Coût d'acquisition	1 000 000	-	1 000 000	4,95%
MAS	Industrie d'Aluminium	3 750 000	28,65%	Coût d'acquisition	3 750 000	-	3 750 000	18,55%
POLYMERES	Industrie de Plastique	10 000	7,59%	Coût d'acquisition	1 000 000	-	1 000 000	4,95%
<b>* Titres des OPCVM</b>					<b>97 272</b>	<b>310</b>	<b>97 582</b>	<b>0,48%</b>
Actions des SICAV (Amen Première)					97 272	310	97 582	0,48%
<b>Autres valeurs</b>					<b>5 727 830</b>	<b>(187 500)</b>	<b>5 540 330</b>	<b>27,40%</b>
<b>* Obligations Convertibles en Actions</b>					<b>2 727 830</b>	<b>(187 500)</b>	<b>2 540 330</b>	<b>12,56%</b>
LAJNEF MAISON BOIS					1 977 830	-	1 977 830	9,78%
TECHNOGAS SA					750 000	(187 500)	562 500	2,78%
<b>* Compte Courant Associé</b>					<b>3 000 000</b>	<b>-</b>	<b>3 000 000</b>	<b>14,84%</b>
GOURMANDISE					3 000 000	-	3 000 000	14,84%
<b>Total</b>					<b>19 812 178</b>	<b>407 484</b>	<b>20 219 662</b>	<b>100,00%</b>

Les entrées des actions non cotées au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition
<b>Actions, valeurs assimilées et droits attachés</b>	<b>5 077 250</b>
CFE Tunisie	327 250
MAS	3 750 000
POLYMERES	1 000 000
<b>Compte Courant Associé</b>	<b>500 000</b>
GOURMANDISE	500 000
<b>Total</b>	<b>5 577 250</b>

#### 4.2 Placements monétaires et disponibilités

Montant en TND	31/12/2016	31/12/2015
<b>Disponibilités</b>		
Compte bancaire ouvert chez Amen Bank	580	140 479
<b>Total</b>	<b>580</b>	<b>140 479</b>

#### 4.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31.12.2016 sont relatives à des intérêts à recevoir, qui se détaillent comme suit :

Montant en TND	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts à recevoir (échus) sur les avoirs en banques (agios créditeurs)	755	779
Dividendes à recevoir	59 470	118 940
<b>Total</b>	<b>60 225</b>	<b>119 719</b>

#### 4.4 Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Montant en TND	31/12/2016	31/12/2015
Créance sur cession de titres UND	579 200	579 200
<b>Total</b>	<b>579 200</b>	<b>579 200</b>

#### 4.5 Opérateurs créditeurs

Montant en TND	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du dépositaire	14 160	39 218
<b>Total</b>	<b>14 160</b>	<b>39 218</b>

#### 4.6 Crédoeurs divers

Montant en TND	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires Commissaires aux comptes	8 209	8 209
Frais d'assurance	19 252	8 251
Etat, autres impôts et taxes à payer	57 534	1 400
Autres passifs courants	-	1 005
<b>Total</b>	<b>84 996</b>	<b>18 865</b>

#### 4.7 Capital

##### Capital au 31/12/2015

Montant	19 277 475
Nombre de parts émises	258 000
Nombre de copropriétaires	7

##### Souscriptions réalisées (Libérées)

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

##### Libération sur des parts souscrites en 2016

Montant	5 484 200
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	7

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

##### Capital au 31/12/2016

Montant	24 761 675*
Nombre de parts émises	258 000
Nombre de copropriétaires	7

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part du capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 800 000 DT et ont été libérées à hauteur de 88,10% soit 22 730 700 DT.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base de la part du capital en fin de période</b>	<b>24 761 675</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 253 060)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	11 411
<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>23 520 026</b>

#### 4.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus provenant du portefeuille s'élèvent à 64 067 DT au titre de l'exercice 2016 et représentent des dividendes provenant des titres ESPRIT de 59 470 DT et des dividendes SICAV de 4 597 DT.

#### 4.9 Revenus des placements monétaires

Montant en TND	2016	2015
Intérêts créditeurs sur les avoirs en banque	2 706	3 025
<b>Total</b>	<b>2 706</b>	<b>3 025</b>

#### 4.10 Charges de gestion des placements

Montant en TND	2016	2015
Rémunération du gestionnaire	761 100	761 100
Rémunération du dépositaire	14 611	13 709
<b>Total</b>	<b>775 711</b>	<b>774 809</b>

#### 4.11 Autres charges

Montant en TND	2016	2015
Honoraires d'avocats	-	28 000
Honoraires Commissaires aux comptes	8 209	8 209
Primes d'assurance	11 001	14 728
Charges diverses d'exploitation	21 637	17 764
Services bancaires et assimilés	448	588
<b>Total</b>	<b>41 296</b>	<b>69 288</b>

## 5 Autres notes aux états financiers

### 5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2016	2015
Revenus des placements	0,259	0,476
Charges de gestion des placements	-3.007	-3.003
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-2,748</b>	<b>-2,527</b>
Autres produits	-	0,028
Autres charges	-0,160	-0,269
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-2,907</b>	<b>-2,767</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,907</b>	<b>-2,767</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4,857)	0,549
Plus (ou moins) values réalisés sur cession des titres	0,044	0,773
<b>Plus ou moins-values sur titres (2)</b>	<b>(4,813)</b>	<b>1,322</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(7,720)</b>	<b>-2.218</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(4,813)</b>	<b>1,322</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(4,813)</b>	<b>1,322</b>
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	80,467	66,931
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-4,08%	-5,36%
Autres charges/actif net moyen	-0,22%	-0,48%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-3,94%	-4,94%

### 5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds reçoit des honoraires qui sont fixés à 2,5% H.T.V.A. des montants souscrits par les porteurs de parts dans le capital du Fonds. Les honoraires de gestion sont facturés par T.G.F. trimestriellement et d'avance.  
En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2016 s'élève à 761 100.

2- Le dépositaire Amen Bank perçoit une rémunération qui est égale à 0,1% H.T.V.A. du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de de 10 000 dinars en H.T.V.A et un maximum de 12 000 H.T.V.A. Elle s'élève au titre de l'exercice 2016 à 14 160 dinars TTC.